

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE SYNTHETIQUE

1- Le cadre général et le contexte

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année. Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

Dans un contexte financier incertain, en raison de l'épidémie de COVID-19 et de la disparition de la taxe d'habitation, la municipalité a su maîtriser ses dépenses et ses charges.

2- Les résultats de 2020

Fonctionnement :

LIBELLE	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT
Réalisé 2020	2 130 807,18	2 721 708,95
Résultat reporté 2019		
TOTAUX	2 130 807,18	2 721 708,95
Résultat de clôture		590 901,77
RESULTAT DEFINITIF		590 901,77

Investissement :

LIBELLE	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT
Réalisé 2020	807 003,17	1 120 007,93
Résultat reporté 2019		156 055,49
TOTAUX	807 003,17	1 276 063,42
Résultat de clôture		469 060,25
RESULTAT DEFINITIF		469 060,25
Restes à réaliser 2020	813 634,01	286 769,00
Solde d'investissement excédentaire		469 060,25
BESOIN DE FINANCEMENT	57 804,76	

Résultat global d'exécution 1 059 962,02€

3- Les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement

a) Section de Fonctionnement

- Vue générale de la section de fonctionnement

LIBELLE	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT
Réalisé 2020	2 130 807,18	2 721 708,95
Résultat reporté 2019		
TOTAUX	2 130 807,18	2 721 708,95
Résultat de clôture		590 901,77
RESULTAT DEFINITIF		590 901,77

- Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre.

	Budget primitif	CA 2020
011- Charge à caractère général	805 825,00	660 097,77
012 - Personnel	1 111 600,00	1 050 422,71
014 - Atténuations de produits	60 927,30	33 721,38
65 – Autres charges de gestion courante	284 850,00	243 904,29
66 – Charges financières	58 700,00	58 342,19
67 – Charges exceptionnelles	20 100,00	18 334,05
022 – Dépenses imprévues	255,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 342 257,30	2 064 822,39
023 – Virement à la section d'Investissement	250 000,00	
042 – Opération d'ordre	65 984,79	65 984,79
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	315 984,79	65 984,79
TOTAL	2 658 242,09	2 130 807,18

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats e maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.....

Au regard du budget prévisionnel, les dépenses à caractère général sont en baisse de **18,09%**.

En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a notamment engendré :

- Une baisse des dépenses d'électricité et de gaz car les écoles et les salles des fêtes ont été fermées une partie de l'année
- Une baisse des dépenses liées à l'achat des repas de cantine

Par ailleurs, les travaux d'entretien de terrains (compte 61521) et des bâtiments (compte 615228) n'ont pu être effectués.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en baisse de 5,51% par rapport au budget prévisionnel

Cette baisse s'explique notamment, d'une part, par le fait que les besoins en personnel « contractuel » ont été moins importants, par des départs en retraite, et d'autre part, le CNFPT (Centre National de la Formation de la Fonction Publique Territoriale) n'a pas sollicité, à titre exceptionnel, les communes pour le versement de la cotisation qui li est due pour les mois de novembre et décembre 2020.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation qui est versé à la Communauté de Communes du Bocage Bressuirais.

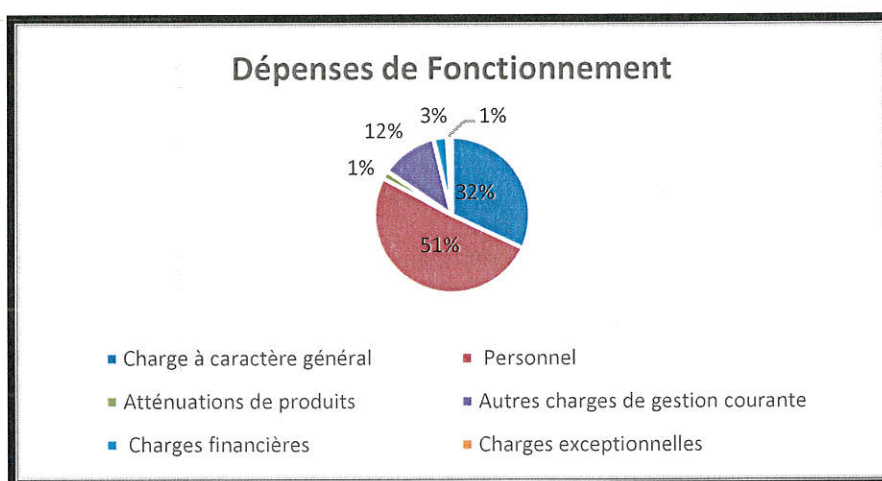
Chapitre 65: Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au Syndicat de Voirie, à l'OGEC Sainte-Marie, ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Chapitre 66: Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts.

Chapitre 67: Il s'agit notamment du compte 67441, pour le versement de subventions exceptionnelles sur les budgets : Locations commerciales Argentonnais Vallées, Location Commerciale La Coudre et Lotissement La Caillière.

Chapitre 023: La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 250 000,00€.

➤ Répartition des dépenses de fonctionnement



➤ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Entre 2016 et 2017 : -9,42%
- Entre 2017 et 2018 : +8,69%
- Entre 2018 et 2019 : -5,52%
- Entre 2019 et 2020 : +0,73%

• Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif	CA 2020
013- Atténuations de charges	37 000,00	69 534,21
70- Produits des services	87 020,00	87 783,91
73- Impôts et taxes	1 079 777,20	1 137 900,52
74 - Dotations	1 312 910,00	1 322 648,96
75 - Autres produits	75 499,29	70 527,71
77 - Produits exceptionnels	56 035,60	33 313,64
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 648 242,09	2 721 708,95
042 - Opération d'ordre	10 000,00	
TOTAL	2 658 242,09	2 721 708,95

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

	Budget primitif	CA 2020
73111 – Contributions directes	1 006 912,00	1 016 807,00
7318 – Autres impôts locaux		
73221 – FNGIR	120,00	120,00
73223 – Fonds de péréquation des ressources communales	45 000,00	51 360,00
73224 – Fond départemental		46 709,52
7328 – Autres reversements de fiscalité	27 000,00	21 956,20
7336 – Droits de place	745,20	947,80
Total	1 079 777,20	1 137 900,52

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2018 :

- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 16,73%
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 58,42%

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2020, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 51 360,00€.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

	Budget primitif	CA 2020
7411 – Dotation Forfaitaire	552 961,00	552 961,00
74121 – Dotation solidarité rurale	543 681,00	543 681,00
74127 – Dotation Nationale de Péréquation	62 214,00	62 214,00
744 – FCTVA	3 000,00	5 885,43
7478 – Autres	30 000,00	31 243,64
7472 – Participation Régions		2 656,84
7473 – Participation Département	5 000,00	10 218,61
74748 – Participation communes	4 000,00	2 421,00
74834 – Etat compensation exo TF	32 378,00	32 378,00
74835 – Etat compensation exo TH	69 676,00	69 676,00
7488 – Autres attributions et participations	10 000,00	9 313,44
Total	1 312 910,00	1 322 648,96

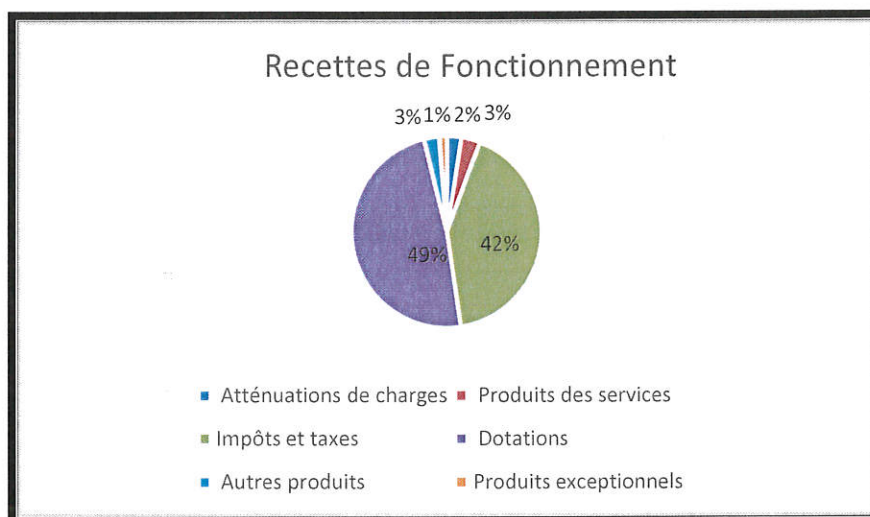
Le montant total des recettes inscrites au chapitre 74 est supérieur à celui de 2020.

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales de la commune. Du fait de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, certaines réservations ont dû être annulées.

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend :

- Des cessions de biens immobiliers
- Le remboursement par l'assurance de sinistres

➤ Répartition des recettes de fonctionnement



b) Section d'Investissement

• Vue générale de la section d'Investissement

LIBELLE	DEPENSES DEFICIT	ou RECETTES EXCEDENT
Réalisé 2020	807 003,17	1 120 007,93
Résultat reporté 2019		156 055,49
TOTAUX	807 003,17	1 276 063,42
Résultat de clôture		469 060,25
RESULTAT DEFINITIF		469 060,25
Restes à réaliser 2020	813 634,01	286 769,00
Solde d'investissement excédentaire		469 060,25
BESOIN DE FINANCEMENT	57 804,76	

• Dépenses d'Investissement

	Budget primitif	CA 2020
10- Dotations, fonds divers		
13 –Subventions d'investissement		
16 –Remboursements d'emprunts	211 103,88	207 103,76
20 – Immobilisations Incorporelles	50 000,00	40 237,50
204 – Subvention Equipements	12 000,00	
21 – Immobilisations corporelles	1 553 048,62	559 661,91
23 – Immobilisations en cours		
020 – Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 816 152,50	807 003,17
040 – Transfert entre sections	10 000,00	
001 – résultat 2019 reporté		
Restes à réaliser		813 634,01
TOTAL	1 826 152,50	1 620 637,18

Chapitre 16 : Il comprend le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Il concerne notamment :

- Les frais de l'étude documentaire du château d'Argenton
- Les études de faisabilité et les diagnostics pour la salle des fêtes d'Argenton les Vallées.
- L'acquisition de logiciels

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Détail du chapitre 21	CA 2020
Achat de matériel technique	12 506,72
Cimetières	3 608,40
Aménagement extérieur de la salle des fêtes de la Chapelle Gaudin	22 553,14
Aménagement mairie déléguée de La Coudre	17 534,40
Matériel de bureau	5 991,84
Travaux réseaux	2 517,02
Aires de jeux	27 451,20
Aménagement école de La Chapelle Gaudin	65 038,54
Grange Château de Sanzay	12 124,01
Travaux de la Base de Loisirs	3 480,00
Eglises	2 471,16
Travaux Salle des Fêtes d'Argenton Les vallées	13 358,64
Travaux de voirie	17 975,30
Acquisition d'immeubles	1 654,49
Aménagement du pôle sportif	346 527,45
Terrains de foot	4 869,50
TOTAL	559 661,81

• **Recettes d'Investissement**

	Budget primitif	CA 2020
10- FCTVA, Dotations	749 197,39	753 635,21
13 –Subventions d'investissement	576 689,00	288 189,84
16 - Emprunts		460,13
21 – Immobilisations Corporelles		467,96
27- Autres immobilisations financières	8 208,03	11 270,00
024 – Produits de cessions immobilières	40 035,60	
Total des dépenses réelles d'investissement	1 374 130,02	1 054 023,14
040 – Recettes d'ordre	45 966,99	65 984,79
021 – Virement de section à section	250 000,00	
001 – résultat 2019 reporté	156 055,49	
Restes à réaliser		286 769,00
TOTAL	1 826 152,50	1 406 776,93

Chapitre 10 : Vient sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 157 748,37€, suite aux travaux d'investissement réalisés, ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 3 574,45€.

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : Il présente un écart qui se retrouve, pour partie, dans les restes à réaliser.

- Les restes à réaliser à reporter en 2021

	CA 2020
Recettes	
Subventions d'investissement	286 769,00€
Total des recettes	286 769,00€
Dépenses	
Etudes	8 118,00€
Achat de matériel technique	18 569,28€
Fonds de concours Agglo2b	12 000,00€
Travaux Base de Plein Air	296 520,00€
Salle des fêtes de La Chapelle Gaudin	29 446,86€
Réaménagement des Services Techniques	24 292,62€
Eclairage Public ALV	32 500,00€
Travaux neufs de voirie	132 024,70€
Travaux de cimetières	13 347,00€
Enfouissement des poubelles	13 000,00€
Enfouissement des réseaux	115 600,00€
Pôle Sportif	60 193,55€
Terrains de foot	45 130,40
Total des dépenses	813 634,01€
Solde recettes – dépenses	- 526 865,01€

